

*Bulletin municipal n°5
du 26 juillet 2016*



Le Mot du Maire

Le préfet Louis LAUGIER a validé le périmètre de la future intercommunalité, qui comprendra les quatre actuelles.

Les quatre présidents : Philippe COUDERC pour « AUBRAC-LAGUIOLE », Jean VALADIER pour « ARGENCE », Annie CAZARD pour « CARLADEZ » et René LAVASTROU pour « VIADENE », ont entrepris les démarches nécessaires à cette fusion. Ce qui n'est pas simple et nécessitera beaucoup de bonne volonté de part et d'autre. Cette fusion sera effective au 01/01/2017.

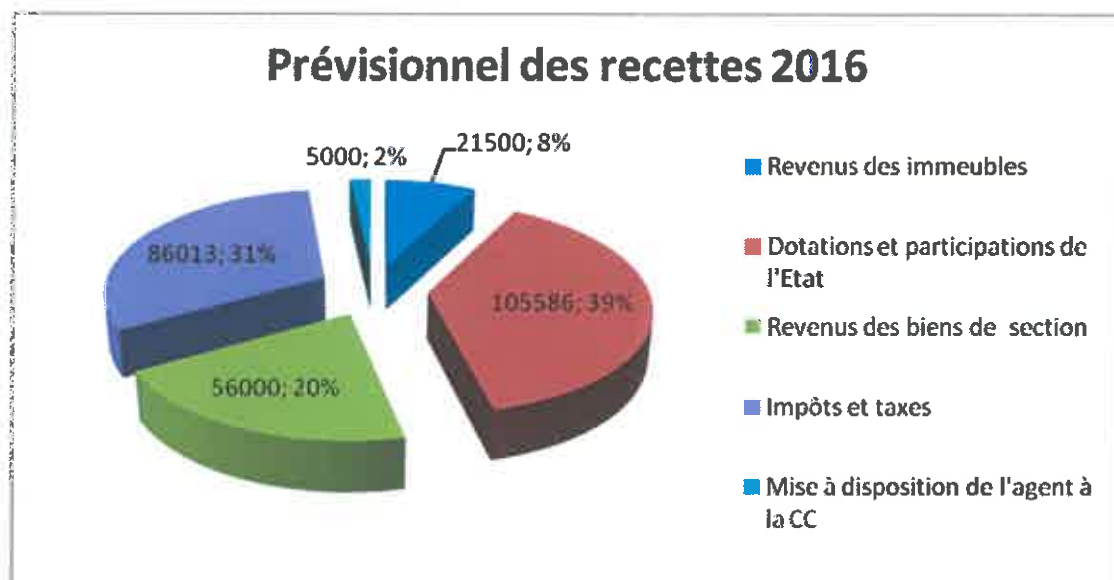
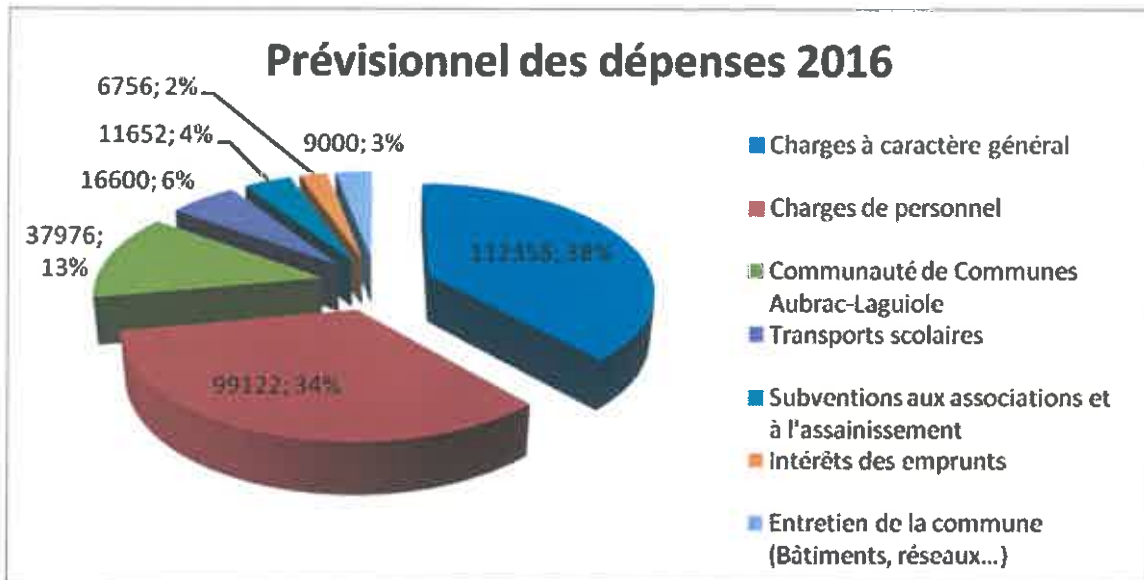
Au niveau de la région, présidée par Madame Carole DELGA, un nouveau nom a été donné : « OCCITANIE ». Là aussi, cette fusion de MIDI-PYRENEES et LANGUEDOC-ROUSSILLON bouleverse bien des habitudes. La disparition du département un moment envisagée, ne semble plus être d'actualité. Heureusement d'ailleurs, car aujourd'hui, c'est le Conseil Départemental qui nous aide le plus sur les travaux.

Au niveau de notre commune, les travaux de l'opération « Cœur de village » et « Route Départementale en Traverse » vont commencer en septembre, la présentation vous en est faite dans les pages suivantes. Quant au lotissement, le projet avance également, il vous est présenté dans ce bulletin.

Au nom de l'ensemble du Conseil municipal je vous souhaite un très bon été à tous.

***Pour le Conseil Municipal,
Le Maire***

Comptes prévisionnels 2016



Augmentation des taux d'imposition 2016

Nous pouvons noter une certaine continuité dans la baisse des dotations de l'Etat, qui nous avait d'ailleurs été annoncée. De ce fait, afin de maintenir le fonctionnement de la commune, une nouvelle hausse des taux d'imposition a été programmée pour 2016 sur la même base que 2015, à savoir 1% d'augmentation de la part communale.

Subventions prévues en 2016

- Subvention au budget assainissement – 11 652 €

Le montant global des subventions versées aux associations a été maintenu pour les associations de la commune ainsi que celles hors commune :

- Association Communale de Chasse Agréée de Curières – 400 €
- Association des parents d'élèves – 1 500 €
- Digoudons – 400 €
- Entente Jeunesse Animation Curières – 1 500 €
- Aide à Domicile en Milieu Rural Laguiole – Aubrac – 150 €
- Amicale des Pompiers – 200 €
- Familles Rurales – 150 €
- Passerelle Nord Aveyron – 150 €
- Association Foot Montagne – 100 €
- Association Sport Club Laguiole (ski) – 100 €
- Groupe folklorique Lous Oyolos – 100 €
- Les Anciens de la Montagne – 100 €
- Rugby Club Espalion – 100 €
- Syndicat d'Elevage de la Race Aubrac – 100 €

Dans le cadre du projet d'extension du local de chasse, la commune va reverser une subvention de 10 000 € à l'ACCA de Curières perçue via le Conseil Départemental au titre d'une subvention exceptionnelle à mettre au profit de l'ACCA.

Les principaux investissements prévus en 2016 (montants TTC)

- Etude Cœur de Village : 20245,56 € (solde)
- Travaux Cœur de Village : 112 955 € **
- Travaux RD 900 : 185 143 € **
- Etude Lotissement : 22 542 €
- SIAEP de la Viadène : 6 960 € (surplus du coût des canalisations pour bornes)
- Bornes à incendie – 6^{ème} tranche : 8 000 €
- Participation ANRAS réfection de la cuisine : 5 000 € (fournisseur des repas de la cantine)*
- Plateforme pour containers poubelles : 16 000 €
- Eclairage public des hameaux : 11 210 €

*Montant validé dernièrement en Conseil Municipal : 2 501 €

** Montant global validé par le Conseil Municipal : 246 149 €

Travaux et entretien

Opération Cœur de village et RD en traverse

Au cours de l'année 2012, « Droit de Cité » s'est vu confiée la mission de maîtrise d'œuvre pour l'opération « Cœur de village et RD en traverse », du bourg de Curières.

Faisant suite aux études préalables restituées durant l'été 2013, intégrant les projets d'aménagements (depuis l'entrée du village, jusqu'à sa sortie et listant l'ensemble des actions recommandées par le schéma directeur du CAUE), a été réalisé à l'automne 2013.

1. Présentation RD, traversée du village

Le parti général vise à traiter l'ensemble linéaire du RD du cimetière à l'école de façon unitaire en qualité et à favoriser la lecture des espaces piétons.

Cette zone carrossable sera réalisée en enrobé avec un gabarit de 5.5m.

Les espaces latéraux seront traités :

- En bande piétonne (carrossable) réalisée en bicouche beige.
- En placettes réalisées en bicouches beige.
- En seuils de maison réalisés en pierre.
- Ponctuellement, en stationnement bicouche.

A noter que ces espaces latéraux dédiés aux piétons, seront traités au même niveau que les voies carrossables, afin de faciliter le déneigement en période hivernale.

De manière globale, les altimétries générales de la voirie existante sont maintenues, de façon à favoriser les écoulements.

L'entrée Est du village, de l'école au carrefour, fera l'objet d'un traitement de surface en bicouche, il en sera de même sur l'entrée Ouest, du panneau au cimetière.

Sur les abords de cette traversée, certains cas sont à prendre en compte :

a. Les abords de l'école :

Au travers du projet ici présenté, il s'agit de :

- Sécuriser les arrêts minutes bus et parents, par la mise en place d'un muret et la valorisation d'une plantation.
- Valoriser l'accès école et des espaces attentes des parents.
- Organiser la gestion des dépôts d'ordures ménagères, par la mise en place d'un abri à container poubelles.
- Marquer les limites espaces privés et publics de l'ancienne activité de réparation de matériel agricole.

b. La pointe marquant l'entrée Ouest du bourg :

La volonté première est d'identifier l'entrée de la traversée du village, afin d'en assurer la sécurité.

c. Le Carrefour vers l'oratoire (entre les propriétés Andrieu et Besse) :

La circulation et les accès des maisons Besse et Batut demandent à être sécurisés et valorisés.

Ainsi, le projet présenté propose une recomposition et une simplification des traitements des accès le long de ces deux façades.

2. Présentation Cœur de Village

a. La place centrale :

Au travers de l'aménagement de cette place, il s'agit de marquer la traversée du centre bourg.

Ce centre bourg se développe en contrebas de la RD, au travers d'éléments remarquables, tels que l'oratoire – l'église.

Cette place entre en interrelation avec les commerces existants et le jardin public.

Dans le cadre de ce projet, il convient donc de renforcer ces interrelations, notamment par un recalage des altimétries et la mise en valeur de la présence de l'eau.

Ainsi, sur cette place, seront aménagées quatre places de stationnement, une placette ombragée haute et accessible (bicouche beige) et un canal d'eau.

La terrasse du restaurant existant est ici traitée de manière à :

- Assurer la sécurité des usagers vis-à-vis de la circulation, avec la mise en place d'un muret.
- Valoriser la présence de cette activité.

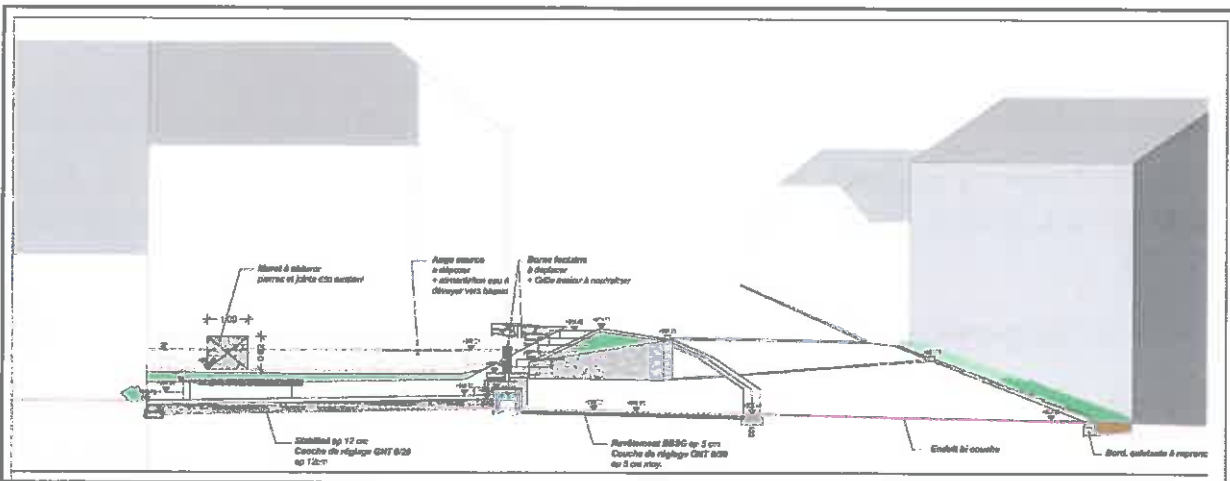
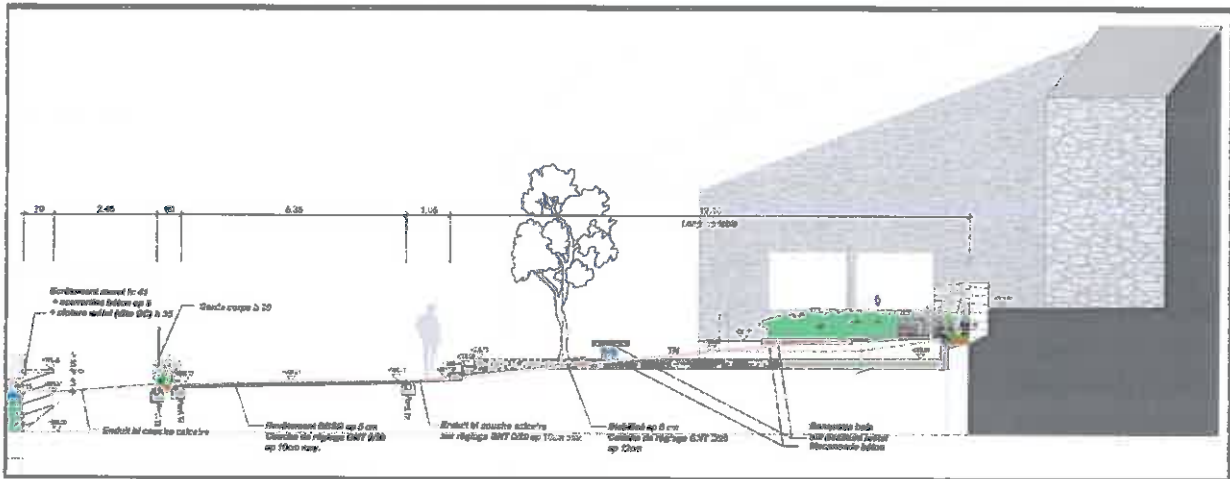
b. Le jardin public :

Afin d'affirmer sa présence et sa lisibilité, il sera procédé à l'écrêtement du muret périphérique donnant sur la place, afin de générer une continuité visuelle entre les deux entités.

c. Le Carrérou

Il s'agit de réaliser un traitement de surface, afin de rétablir la planéité générale de cette voie de circulation, dédiée aux piétons.

Il sera donc procédé à la mise en œuvre d'une bicouche claire.



3. Coût de l'opération

Le 11 mars 2016, le Conseil Municipal approuve l'opération ainsi que le lancement de la consultation des entreprises. Suite à l'appel d'offres, c'est la société COLAS (Onet-le-Château), avec les entreprises EGTP (Espalion) et BOURRIER (Soulages-Bonneval) en sous-traitants, qui a obtenu le marché.

Montant total des travaux : 205 124,00 € H.T. (soit 246 149,28 € TTC)

Montant de la maîtrise d'œuvre : 25 691 € H.T. (soit 30 829, 20 € TTC)

Montant coordinateur Sécurité et Protection de la Santé : 1 640 € H.T. (soit 1 968 € TTC)

4. Financement des travaux

La Commune a contracté un emprunt de 230 000 Euros au taux de 1,35 % sur une durée de 20 ans. Le montant des annuités s'élève à 13 199,26 €.

Les aides prévues pour ces travaux se décomposent comme suit :

- Aides du Conseil départemental : 110 000 €
- Aide de l'Etat (DETR) : 25 091 €

Les aides sont versées lorsque les travaux seront entièrement terminés et payés.

Ci-après le plan de la RD en traverse.

Plateforme pour les ordures ménagères, tri sélectif et containers à verre

Afin de rassembler l'ensemble des containers, une plateforme clôturée va être créée sur le terrain au-dessus du garage communal.

C'est l'entreprise EGTP qui réalisera les travaux prévus à l'automne 2016 pour un montant hors taxe de 9 728 €.

Seuls les containers de la salle des fêtes et de l'école resteront en place.

Lotissement « Les Oulières »

Le projet est prévu sur un terrain situé au lieu-dit Les Oulières. Le Conseil Municipal a validé ce nom pour le lotissement.

Le cabinet « Atelier d'Architecture et d'Urbanisme ARNAL MARUEJOULS CAYROU » en partenariat avec la SCP BONNET-BURGUIERE Géomètres experts, retenus pour ce projet, a élaboré un plan comprenant neuf lots commercialisables.

Le prix de vente sera de 23 € TTC le mètre carré.

Compte tenu des délais nécessaires pour obtenir d'une part le permis de lotir et d'autre part procéder à la consultation des entreprises, les travaux de viabilisation ne pourront vraisemblablement pas commencer avant fin 2016 - début 2017.

La SCP BONNET-BURGUIERE a été retenu en qualité de maître d'œuvre.

Ci-après le plan du lotissement.



Froix
Y=3272750

Limite

315
a

310
a

811

527

317

S=885 m²

S=885 m²

S=915 m²

S=950 m²

S=910 m²

S=995 m²

S=885 m²

S=915 m²

S=945 m²

Y=3272850

Y=3272900



52

Urbanisme – 1^{er} semestre 2016

Permis de construire :

- GAEC Salelles – Fosse à lisier (La Borie)
- EARL La Gamasse – Fumière couverte (Moulhac)
- Thérèse et Louis CADOR – Réhabilitation d'un bâtiment existant (Le Bourg)
- GAEC du Moulin du Roc – Construction d'un bâtiment d'élevage (Le Moulin de Roque)
- ACCA de Curières – Extension du local de chasse (Le Bourg)

Déclaration de travaux :

- Alain HUGONET – Réfection de la toiture de la maison (Le Bourg)
- Jean-Louis MONTEIL – Réfection de la toiture de la maison à l'identique (Longueroque)
- GAEC Vayssade – Création d'une fosse à lisier (La Roussarie)

Travaux effectués par l'agent communal 1^{er} semestre 2016

- Entretien et arrosage des fleurs
- Dépose des décorations de Noël
- Entretien régulier de la station d'épuration (vidange des boues de réception, faucardage des roseaux,)
- Nettoyage du cimetière et du monument aux morts
- Epareuse, désherbage
- Entretien des banquettes et nivellement de chemins ruraux
- Entretien des abords de la salle des fêtes
- Réfection des peintures du logement T4 (intérieur, volets, garde-corps)

Vie de la Commune

Nouveaux arrivants

La commune s'est vue accueillir de nouveaux arrivants :

Sabrina RABHI et Julien PLUVINAGE au Bourg ;
Fanny LACAZE et Sébastien LAURENT dans un des logements communaux.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les quatre !

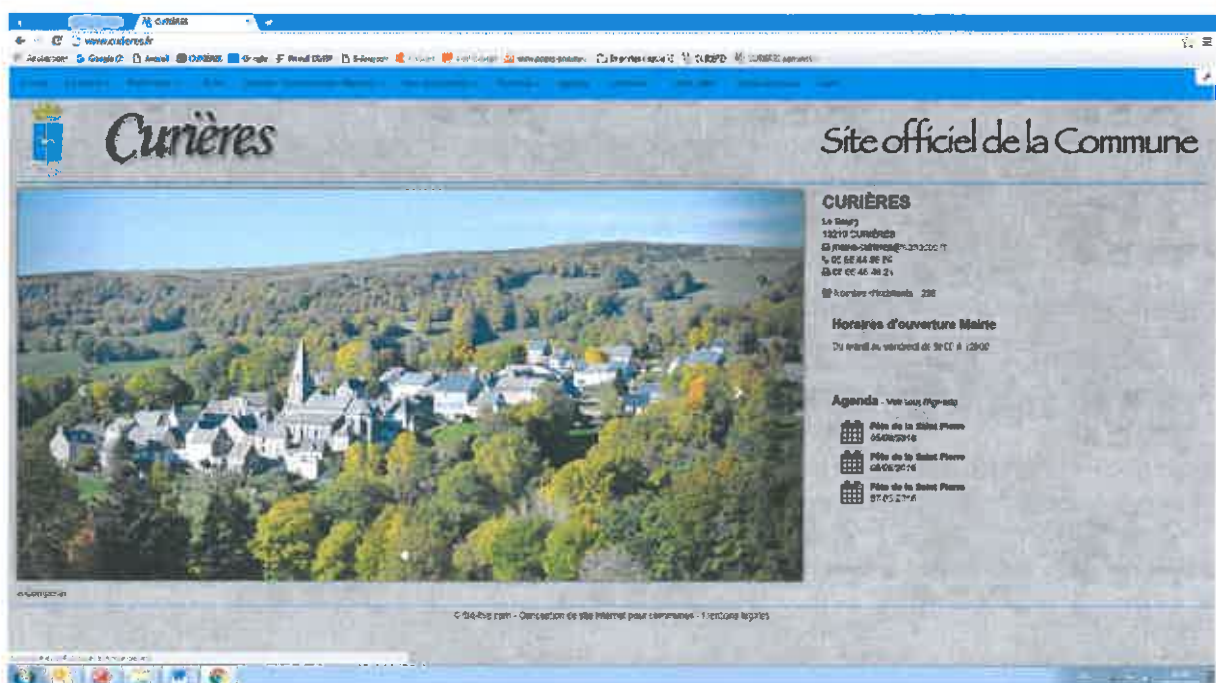
Site internet de la commune

Depuis quelques semaines, nous travaillons sur le futur site internet de la commune qui permettra à tous les administrés et à d'autres personnes de consulter les informations liées à la vie du village.

Vous pouvez y participer en nous fournissant des photos actuelles ou anciennes du village et des hameaux en format JPG et en les envoyant par mail à la Mairie :
mairie-curieres@wanadoo.fr

Ce site regroupera différentes rubriques : vous y retrouverez les décisions du conseil municipal, les démarches administratives, le patrimoine de la commune, l'école, les commerçants, les artisans, les éleveurs, les gîtes, les chambres d'hôtes, les associations, les manifestations...

Nous demandons aux commerçants, artisans et éleveurs de Curières de nous transmettre aussi par mail leur accord pour figurer sur le site, ainsi que leurs coordonnées complètes. Vous trouverez ci-dessous une 1ère mouture du futur site. Merci de votre collaboration.



Etat-Civil - 1^{er} semestre 2016

Naissances :



- Estelle, Isabelle, Monique MONTEIL, née le 19 janvier 2016 à RODEZ

Mariages :



- Néant

Décès :



- Robert ANDRIEU – le 22 mars 2016

Vie des Associations

L'A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée)

La saison de chasse 2015 a été fructueuse au niveau du grand gibier et le plan de chasse a été réalisé en totalité.

Depuis la fermeture, le conseil d'administration a travaillé au projet d'agrandissement du local existant, celui-ci étant devenu trop petit pour tous nous accueillir dans de bonnes conditions.

Aussi, nous nous sommes retrouvés le 22 avril pour une assemblée générale extraordinaire qui a permis de valider à l'unanimité des membres présents le projet de création d'une Maison de la Chasse. Après l'obtention du permis de construire, les travaux ont pu commencer fin juin et ils devraient se terminer courant septembre.

Cette nouvelle construction de 46 m² en ossature bois nous permettra d'avoir un lieu convivial où nous pourrons faire nos réunions, nos préparations battues, certains départs de battues et bien sûr de nous retrouver pour partager de bons moments.

Nous tenons à remercier les organismes publics (Mairie de Curières, Conseil Départemental, Fédération des Chasseurs, Crédit Agricole) qui par leurs contributions financières rendent ce projet possible.

L'assemblée générale ordinaire se tiendra le 23 juillet prochain et sera suivie d'une soupe au fromage à l'Auberge du Petit Creux.

La vente des cartes d'adhérents aura lieu le samedi 3 septembre au Café Miquel de 9h à 13h. L'ouverture générale de la chasse est prévue pour le dimanche 11 septembre.

Nous souhaitons à tous nos adhérents une belle saison de chasse 2016.





L'A.P.E. (Association des Parents d'Elèves)

Les écoliers de l'école de Curières ont fait une bonne année scolaire. Ils ont participé à la journée occitane.

Pendant le temps périscolaire, les élèves ont réalisé un petit film, « Peur à Curières », sous la houlette de « TV Aubrac ». Nous tenons à remercier Brigitte et le réalisateur.

Fin mai, l'ensemble de l'école est parti en voyage scolaire au centre de vacances l'Oustal à Pont-les-Bains. Les élèves ont participé à des activités musicales avec, à l'issue du séjour, la préparation d'un conte musical. Les élèves et la famille se sont retrouvés à la salle des fêtes pour un spectacle de fin d'année et visionner le film « Peur à Curières ».

Dans le cadre du projet d'école en lien avec les activités périscolaires, un grand projet mené sur l'année verra le jour à la rentrée : développement durable et jardin à l'école.

A l'occasion de la fête de Curières, l'APE organise une vente de gâteaux sucrés/salés durant la matinée. Avis aux amateurs !



LES DIGOUDONS

Cette année, la météo ayant été très favorable, le samedi 30 Janvier, la soirée galette a rassemblé 33 personnes.

En février nous avons passé une soirée à déguster les crêpes, les personnes qui l'ont souhaité ont pu se costumer pour fêter Carnaval.

Le samedi 25 Juin, la soirée pizza a eu lieu en plein air, au jardin public, elle a eu un grand succès. Environ 90 convives y ont participé.

Le lundi 1^{er} Août, l'association organise une sortie détente " Vélo-rail à Saint-Eulalie de Cernon ".

Vu le succès de l'année précédente, le Conseil d'administration des DIGOUDONS a décidé de renouveler le repas offert à ses adhérents, qui aura lieu le dimanche 28 Août.

Grâce à vous tous, l'association va essayer de continuer toutes ses manifestations.

MERCI A TOUS



Communautés de Communes Aubrac-Laguiole

Zone d'activité du Troncas

Le volet paysager réalisé par l'entreprise ID Verde, de Bozouls, est achevé. Les talus et le bassin de rétention ont été ensemencés. Des arbres ont également été plantés.

Progressivement, l'aspect général de cet aménagement s'intègre davantage. Il reste deux lots viabilisés pouvant être vendus dans l'immédiat.

Pôle multiservices

La création d'un pôle multiservices est envisagé à Laguiole : ce projet doit favoriser l'activité économique, mais aussi enrayer la tendance à la baisse de la population. L'enjeu est de renforcer l'attractivité du territoire, pour maintenir la population et accueillir de nouveaux habitants. Il s'agit essentiellement de regrouper au même endroit : centre de loisirs pour les enfants, la micro crèche, le relais assistantes maternelles, une médiathèque, l'école de musique et les permanences (CAF, MSA, Pôle Emploi, CCI...).

Informations pratiques

Fermeture et nouveaux horaires de la Mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 1er août au 15 août 2016 inclus. Réouverture le mardi 16 août à 9h00.

Monsieur Jean-Luc GOAREGUER remplacera Marion en congé de maternité à partir du 16 août 2016.



Nouveaux horaires à compter du 16 août 2016 : la Mairie vous accueillera tous les mardis et jeudis de 9h à 12h, le vendredi de 9h à 12h une semaine sur deux (semaine impaire).

En cas d'urgence, veuillez-vous adresser à Monsieur le Maire ou à ses adjoints. Merci pour votre compréhension.

Boîtes aux lettres

Afin de faciliter la distribution du courrier, nous vous invitons à vous munir d'une boîte aux lettres, accessible, et d'y inscrire vos noms et prénoms.

Logement communal à louer

A compter du 1^{er} septembre 2016, un logement de type 3 sera vacant.

Superficie : 77 m²

Se compose d'un séjour cuisine, de deux chambres, une salle de bain et un WC, le tout sur deux niveaux.

Chauffage et eau chaude au gaz.

Les consommations d'eau, électricité et gaz sont à régler directement aux organismes concernés.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à vous adresser à la mairie.

Programme d'Intérêt Général « Habiter Mieux » : un bilan positif et des crédits encore disponibles !!

Le Conseil Départemental de l'Aveyron a décidé de lancer un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour une durée de 3 ans ayant pour objectif de vous aider à améliorer vos logements. Ce Programme labellisé « Habiter Mieux » est un programme national proposé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat.

Dans le cadre de ce programme vous pouvez ouvrir droit à des aides en tant que Propriétaires Occupants ou Propriétaires Bailleurs sous certaines conditions.

Les thématiques phares de ce programme portent sur les travaux d'économie d'énergie, sur l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement, ainsi que pour la remise en état de bâtis dégradés...

Depuis son démarrage en juillet 2014, cette opération a permis à 488 propriétaires occupants leur résidence principale de bénéficier de plus de 5 millions de subventions (pour près de 8.5 millions de travaux réalisés). Il en va de même pour les 22 logements locatifs rénovés dont les propriétaires ont pu bénéficier de 474 208 € de subventions pour 1 613 638 € de travaux réalisés.

Il reste encore des crédits disponibles, alors n'hésitez pas à contacter :

OC'TÉHA

Carrefour de l'Agriculture – 12026 RODEZ CEDEX 9 au 05.65.73.65.76

Afin d'apporter une information de proximité des permanences ont également été mises en place. Il en existe peut-être une proche de chez vous !

- MUR DE BARREZ	4ème mercredi	Cté Cnes	14 h 00 à 15 h 00
- SAINTE-GENEVIEVE	4ème mercredi	Cté Cnes	15 h 30 à 16 h 30
- ESPALION/ESTAING	4ème vendredi	Mairie	10 h 30 à 11 h 30



Les travaux ne doivent pas commencer avant l'instruction du dossier de demande de subvention.

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron

De construction, de réhabilitation ou d'aménagement ?

Mission fondamentale décrite par la loi sur l'Architecture de 1977, le conseil en amont aux particuliers est assuré en Aveyron par des architectes conseillers du CAUE au cours de permanences mensuelles.

Ces permanences s'adressent notamment aux particuliers qui construisent ou qui envisagent de le faire. Le regard d'un architecte vous aidera à améliorer votre projet de construction, de rénovation ou d'extension en Aveyron.

Nos conseillers apportent des réponses adaptées à chaque cas.

Ils vous proposeront un conseil personnalisé, en dehors de toute notion de maîtrise d'œuvre, pour mieux vous aider.

Vous pouvez rencontrer un architecte conseillé, gratuitement en prenant rendez-vous directement au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aveyron au 05-65-68-66-45.



Présence Verte

Présence Verte c'est un service 24 heures/24 pour :

- Le maintien à domicile des personnes isolées – âgées ou handicapées
- La présence rassurante d'un réseau de proximité (parents, amis, voisins ...)
- La certitude d'être secouru rapidement en cas de besoin

Des aides possibles par certaines caisses de retraite (dont la MSA...). Prise en charge possible dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Les tarifs :

- 1h de communication 39,90 €/mois
- 2h de communication 41,90 €/mois
- 3h de communication 46,90 €/mois

- Frais d'installation 30,00 €

Un abonnement tout compris :

- Location du téléphone mobile adapté à la téléassistance Présence Verte avec un bouton d'alerte, à emporter partout avec soi
- Service de téléassistance Présence Verte
- Forfait communication et SMS
- Maintenance du téléphone

Le dossier d'inscription peut se faire par téléphone au n° suivant : 05.65.75.39.03

Pour cela, il suffit d'être en possession de certaines informations essentielles à la mise en service de l'abonnement:

- Nom, prénom, date de naissance, adresse et n° de téléphone du futur abonné
- Minimum 2 personnes qui constitueront le réseau de solidarité du futur abonné : noms, prénoms, adresses et n° de téléphone seront nécessaires à l'enregistrement de ces personnes (nous pouvons enregistrer jusqu'à trois n° de téléphone par personne)
- Le futur abonné est-il imposable et qu'elle est sa caisse de retraite principale
- Y a-t-il une installation Internet au sein du logement ou un abonnement de téléphone classique

Ce n'est que le jour de l'inscription par téléphone que la prise de rendez-vous, pour la mise en place du matériel Présence Verte à domicile, sera possible.

A prévoir pour le jour de l'installation:

- Une prise électrique disponible à côté de la prise téléphone (auquel cas se munir d'une rallonge ou d'une multiprise) et qu'elles soient impérativement sur le même pan de mur.
- Un RIB
- Dans le cas où le futur abonné est ressortissant MSA et qu'il est non imposable, prévoir une photocopie du dernier avis d'imposition avec le n° d'immatriculation de la carte vitale, ainsi qu'une attestation bancaire mentionnant le versement au titre des retraites sur les trois derniers mois (la demande d'aide auprès du Service Social de la MSA passant directement par notre service).

Vous venez de terminer la lecture de notre 5ème bulletin communal. Il a été élaboré par l'équipe municipale et les associations de la commune.

Nous comptons sur vous pour nous aider par vos suggestions, conseils, photos, ... à alimenter et faire vivre le futur site internet de la commune.

Rendez-vous dans l'hiver pour la sixième édition.

*Le Maire,
Jean-Marie CAYLA et son équipe.*



